



Se marier en France avec un visa court séjour (Tunisie)

Par slashiste

Bonjour,

Je suis de nationalité française (vivant en France) et mon futur époux ressortissant tunisien (vivant en Tunisie).

Nous souhaiterons célébrer notre mariage en France.

Sachant qu'il est dans la capacité de venir en France.

J'aurai quelques questions avant de nous lancer dans la procédure administrative.

-Combien de temps entre le dépôt de dossier de mariage et la cérémonie en Mairie en France? Plus d'un mois??

-Quelles sont les démarches à faire après la cérémonie?

-Pour la carte de séjour, faut il retourner en Tunisie pour le visa long séjour?

-Après l'obtention du visa long séjour, peut il travailler directement ou pas?

-la demande de carte de séjour peut se faire en France après le mariage ou après l'obtention du visa long séjour?

-Il est préférable de se marier en France ou en Tunisie?

De plus, à cause de son travail en Tunisie, il ne peut pas quitter le territoire tunisien plus de 30 jours.

Peut-on en 30 jours déposer notre dossier et faire la cérémonie?

-Le certificat de coutume délivré par le consulat de Tunisie en France prend combien de temps?

Merci